



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, EXTRAORDINAIRE ET ELECTIVE DU COMITE DU FINISTERE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Date et lieu :

Le 10 septembre 2020 à la Maison des sports, 4 rue Anne Robert Jacques TURGOT à QUIMPER.

Membres du Comité Directeur présents :

Maël ALLEE, Magalie ROCUET, Marc JAIN, Nathalie DEROUT, Didier CADO, Morgane DOURMAP, Béatrice RUBEAUX-GRANDIN.

Membres du Comité Directeur absents :

Stéphane MAUGER, Serwan DES COGNETS.

Représentants des commissions présents :

Béatrice RUBEAUX-GRANDIN, Morgane DOURMAP, Didier CADO, Nathalie DEROUT, Magalie SUEUR ROCUET, David BIZOUARN.

Représentants des commissions absents :

Damien MOSES, Yannis ADAM, Miwako LE BIHAN, Serwan DES COGNETS, Stéphane MAUGER, Laurent CARADEC.

Délégués Nationaux et représentant des clubs présents :

Myriam DEVAUX, Joël BOUCHER.

Délégué Régional absents :

Laurent MOREL.

Représentant de la Ligue de Bretagne de Judo et disciplines associées :

Jérôme LIOT, président ;
Joël BOUCHER, vice-président ;
Didier LE SAUX, vice-président ;
Myriam DEVAUX, secrétaire ;
Laurent COMMANAY, responsable de l'équipe technique régionale ;
Benjamin ASSIE, responsable administratif régional ;
Killian COLLET, cadre technique fédéral référent Finistère.

Représentant de la Fédération Française de judo et disciplines associées :

Jean Luc ROUGE, président ;
Jean-Claude SENAUD, directeur technique national.

Invité :

Monsieur Frédéric LE GOFF, délégué aux sports de la DDCS du Finistère.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1) Approbation du PV de l'AG précédente du 27 Juin 2019 ;**
- 2) Rapport du Comité Directeur ;**
- 3) Arrêté des comptes annuels 2019 ;**
- 4) Rapport des vérificateurs aux comptes ;**
- 5) Le vote d'approbation valant quitus de gestion au Comité Directeur ;**
- 6) Affectation du résultat ;**
- 7) Présentation et approbation des budgets 2020 et 2021 ;**
- 8) Présentation des décisions issues de l'AG fédérale 2020.**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modification(s) des statuts du comité.

REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 9) Modification du règlement intérieur du comité ;**
- 10) Elections ;**
- 11) Informations fédérales ;**
- 12) Annonce des résultats du vote ;**
- 13) Désignation des vérificateurs aux comptes ;**
- 14) Questions diverses.**

Le Président, **Maël ALLEE** ouvre la séance à 19h00, en remerciant l'ensemble de l'assistance pour leur présence, Jérôme LIOT président de la Ligue de Bretagne de Judo pour l'aide qu'il a apporté au comité ainsi qu'aux techniciens de la Ligue de Bretagne pendant cette année de découverte. Il remercie également les membres du bureau, les différentes commissions pour le travail effectué pendant cette année si particulière. Enfin, il félicite les clubs pour leur adaptabilité pendant le confinement et la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les dojos.

- Rappel des conditions de quorum : pour délibérer valablement l'assemblée générale doit réunir au moins un tiers de ses membres ou un tiers des voix.
- Annonce du quorum atteint avec 68,14% des voix.

1) Approbation du PV de l'assemblée générale du 27 Juin 2019 :

Résultat du vote : Pour 1310 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Rapports du comité directeur : (annexe)

- Rapport moral du président ;
- Rapport d'activité de la secrétaire Générale ;
- Rapport financier du trésorier ;
- Rapports d'activité des commissions : sportive, arbitrage, juditsu, kendo et DR, communication, judo et DA féminine, judo personnes en situation de handicap.

3) Arrêté des comptes annuels 2019 :

- ❖ Bilan financier présenté par le trésorier Marc JAIN ;

ACTIF		PASSIF	
au 31/12/2019		au 31/12/2019	
Patrimoine de l'association (euros)		Ressources financières de l'association (euros)	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles	0	Fonds propres : Report 2018	53791,35
Immobilisations corporelles	0	Résultat de l'exercice 2019	12719,06
Autres immobilisations financières	0	Autres fonds associatifs :	
Total actif immobilisé	0	Subventions d'investissement	0
		Total fonds associatifs et réserves	66510,41
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	0	Emprunts et dettes accumulées	0
Disponibilités / Trésorerie	66510,41	Fournisseurs et comptes rattachés	0
Charges constatées d'avance	0	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	0
Total actif circulant	66510,41	Produits constatés d'avance	0
		Total dettes	0
TOTAL ACTIF au 31/12/2019	66510,41	TOTAL PASSIF au 31/12/2019	66510,41
<i>Total actif au 31/12/2018</i>	<i>63124,37</i>	<i>Total passif au 31/12/2018</i>	<i>63124,37</i>
<i>Rapport actif 2019-2018</i>	<i>3386,04</i>	<i>Rapport passif 2019-2018</i>	<i>3386,04</i>

❖ Récapitulatif des comptes de résultats ;

Réalisé 2019	Réalisé 2018
Produit 2019 : 64352,91 euros	Produit 2018 : 79090,06 euros
Charge 2019 : 51633,85 euros	Charge 2018 : 82130,7 euros
Résultat 2019 : + 12719,06 euros	Résultat 2018 : - 3040,64 euros

4) Rapport des vérificateurs aux comptes : (annexe)

5) Le vote d'approbation valant quitus de gestion au Comité Directeur :

Résultat du vote : Pour 1310 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

6) Affectation du résultat :

Affectation du résultat positif 2019 de 12719,06 € : proposition de l'intégrer aux « Disponibilités/trésorerie ».

Résultat du vote : Pour 1310 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7) Présentation et approbation des budgets :

- Budget révisé 2020 en compensation des dépenses de compétition non réalisée en 2020 à cause de la crise sanitaire :
 - Aide financière de 10000 € pour la communication des clubs ;
 - Aide financière de 5000 € pour les initiations dans les écoles.
- Budget prévisionnel 2021 : peu d'évolution car les prévisions sont difficiles compte tenu de la situation sanitaire.
- Cotisation club : somme inchangée pour 2021 soit 9220 euros.

Questions :

Myriam DEVAUX : La cotisation définie pour un club est-elle susceptible d'évoluer entre en 2020 et 2021 ?

Réponse de Maël ALLEE : Oui il est possible qu'un club change de tranche si l'évolution de son nombre de licence est significative, à la hausse comme à la baisse.

Jacky PATRY : Est-il possible de changer de système de répartition de la cotisation club car je trouve qu'il y a une trop grosse différence entre certaines tranches alors que la différence du nombre de licence est faible ? Je propose qu'un tarif unique soit appliqué par licence.

Réponse cumulée de Maël ALLEE, Jérôme LIOT et Jean-Luc ROUGE : Il n'y a pas système parfait mais nous pouvons dire qu'il est moins inégalitaire que le précédent. En effet auparavant un club de 20 licenciés payait la même cotisation qu'un club de 500 licenciés. La proposition d'un tarif appliqué par licence est rejetée car il s'agirait d'une taxe sur la licence, ce qui n'est pas le but initial par cette cotisation club.

Résultat du vote : Pour 1310 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

Les budgets 2020 et 2021 sont approuvés à l'unanimité.

8) Présentation des décisions issues de l'AG fédérale 2020 par consultation numérique du 14 Avril 2020 :

Développement des activités et des recettes de la FFJDA :

Motifs des modifications :

Le ministère des Sports a souhaité que les fédérations développent leurs recettes privées la FFJDA a choisi de développer des activités notamment grâce au Grand Dôme de Villebon. Les modifications statutaires qui suivent permettent le développement de ces activités.

Préambule	Préambule
[...]	[...]
Fédération à vocation sportive de loisirs et de compétition, elle se donne également pour mission de valoriser la pratique pour la santé ainsi que la promotion des valeurs éducatives et culturelles attachées à la pratique de ses disciplines et recherche tout autant, pour ses membres, à développer les principes de citoyenneté et la formation individuelle.	Fédération à vocation sportive de loisirs et de compétition, elle se donne également pour mission de valoriser la pratique pour la santé ainsi que la promotion <u>de promouvoir des les</u> valeurs éducatives et culturelles attachées à la pratique de ses disciplines <u>et leurs composantes et du sport en général</u> , et recherche tout autant, pour ses membres, à développer les principes de citoyenneté et la formation individuelle.
[...]	[...]

<p>Article 1^{er} : objet de la fédération</p> <p>[...]</p> <p>2) Elle se donne pour mission :</p> <p>a) de garantie l'unité de la pratique des disciplines liées à son objet par l'ensemble des organismes qui pratiquent ces disciplines ;</p> <p>[...]</p>	<p>Article 1^{er} : objet de la fédération</p> <p>[...]</p> <p>2) Elle se donne pour mission :</p> <p>a) de garantie l'unité de la pratique des disciplines liées à son objet par l'ensemble des organismes qui pratiquent ces disciplines ;</p> <p>[...]</p> <p>n) plus généralement de mettre en œuvre toute activité de nature à promouvoir l'activité physique et sportive et le sport en général</p> <p>o) d'effectuer, directement ou indirectement, toutes opérations juridiques et/ou financières, développer toutes activités directement ou indirectement au travers d'une filiale, en rapport et/ou visant à permettre un meilleur déploiement de son objet visant notamment à développer et promouvoir le judo, ses disciplines associées, leurs composantes, et le sport en général.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Article 30 : ressources de la fédération</p> <p>Les ressources annuelles de la fédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les revenus de ses biens, à l'exception de la fraction prévue au 5^e alinéa de l'article ci-dessus ; <p>[...]</p>	<p>Article 30 : ressources de la fédération</p> <p>Les ressources annuelles de la fédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les revenus de ses <u>droits et biens, et notamment tous revenus retirés de participation de la fédération dans le capital d'une entité filiale</u>, à l'exception de la fraction prévue au 5^e alinéa de l'article ci-dessus ; • <u>Les ressources provenant des partenariats et du mécénat ;</u> • <u>Toutes autres ressources permises par la loi.</u> <p>[...]</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'Administration fédéral (Collège Comité Directeur).

Motifs des modifications :

La FFJDA doit désormais appliquer, sans dérogation possible, l'alinéa 1 de l'article L.131-8 II, 1 du Code du sport (issu de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014) qui prévoit que lorsque la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25%, est garantie au sein du Comité Directeur une proportion minimale de 40% des sièges pour les personnes de chaque sexe. Ce mode de calcul n'est pas applicable aux OTD mais uniquement au niveau fédéral. Les OTD sont soumis au régime appliqué jusqu'à maintenant.

Dès lors pour parvenir à une représentativité plus large pour chacun des deux genres l'AG fédérale a décidé de passer à 20 membres du collège comité directeur du Conseil d'Administration fédéral.

Article 18 : rôle et composition	Article 18 : rôle et composition
<p>La fédération est administrée par un conseil d'administration comprenant 33 membres composé d'un comité directeur de 17 membres élus au scrutin secret de liste [...].</p> <p>[...]</p>	<p>La fédération est administrée par un conseil d'administration comprenant 36 membres composé d'un comité directeur de 20 membres élus au scrutin secret de liste et [...].</p> <p>[...]</p>
<p>Ne peuvent être élues au conseil d'administration que les personnes, licenciées à la fédération, titulaires de la ceinture noire délivrée au titre de l'une des disciplines fédérales, remplissant les conditions prévues au règlement intérieur et ayant fait parvenir au siège de la fédération leur candidature, au titre du conseil national par l'intermédiaire de la structure qui les a élues et au titre du comité directeur par l'intermédiaire du candidat à la présidence qui joindra les attestations de candidatures des 17 membres composant sa liste, au moins quarante jours francs avant la date de l'assemblée générale électorale.</p> <p>Les listes candidates au titre du comité directeur doivent comporter 17 membres dont le premier est candidat à la fonction de président fédéral, le second à la fonction de vice-président secrétaire général, le troisième à la fonction de vice-président trésorier général.</p>	<p>Ne peuvent être élues au conseil d'administration que les personnes, licenciées à la fédération, titulaires de la ceinture noire délivrée au titre de l'une des disciplines fédérales, remplissant les conditions prévues au règlement intérieur et ayant fait parvenir au siège de la fédération leur candidature, au titre du conseil national par l'intermédiaire de la structure qui les a élues et au titre du comité directeur par l'intermédiaire du candidat à la présidence qui joindra les attestations de candidatures des 20 membres composant sa liste, au moins quarante jours francs avant la date de l'assemblée générale électorale.</p> <p>Les listes candidates au titre du comité directeur doivent comporter 20 membres dont le premier est candidat à la fonction de président fédéral, le second à la fonction de vice-président secrétaire général, le troisième à la fonction de vice-président trésorier général.</p>

<p>Elles comprennent des membres féminins conformément aux obligations légales. Conformément à l'article L. 131-8 II, 1, alinéa 2 du Code du sport, pour le premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la proportion de membres au sein des instances dirigeantes du sexe le moins représenté parmi les licenciés est au moins égale à sa proportion parmi les licenciés.</p>	<p>Elles comprennent des membres féminins conformément aux obligations légales. Conformément à l'article L. 131-8 II, 1, alinéa 2 du Code du sport, pour le premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la proportion de membres au sein des instances dirigeantes du sexe le moins représenté parmi les licenciés est au moins égale à sa proportion parmi les licenciés. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, est garantie au sein du Comité Directeur une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe. - Ou lorsque la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, est garantie au sein du Comité Directeur une proportion minimale de sièges pour les personnes de chaque sexe pouvant prendre en compte la répartition par sexe des licenciés, sans pouvoir être inférieure à 25 %.
<p>Article 7 : élection du conseil d'administration fédéral</p> <p>Le conseil d'administration comprend 33 membres élus au titre du comité directeur et du conseil national.</p> <p>7a) Le comité directeur comprend 17 membres élus sur listes bloquées complètes. Le panachage est interdit. [...]</p>	<p>Article 7 : élection du conseil d'administration fédéral</p> <p>Le conseil d'administration comprend <u>36</u> membres élus au titre du comité directeur et du conseil national.</p> <p>7a) Le comité directeur comprend <u>20</u> membres élus sur listes bloquées complètes. Le panachage est interdit. [...]</p>

Modification du quorum des AG de ligues.

Motifs des modifications : Cette modification permet un assouplissement du quorum des AG de ligues.

Annexe 4-2 du règlement intérieur fédéral : « statuts types organisme de gestion et de coordination de la FFJDA »

<p>Article 5 : fonctionnement de l'assemblée générale</p> <p>[...]</p> <p>Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant au moins la moitié des voix.</p>	<p>Article 5 : fonctionnement de l'assemblée générale</p> <p>[...]</p> <p>Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant <u>ou</u> au moins la moitié des voix.</p> <p>[...]</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modification(s) des statuts du comité:

<p>Article 10 : composition du comité directeur</p> <p>[...]</p> <p>Toutefois par exception et dans une proportion inférieure à la moitié des membres du comité directeur les personnes remplissant toutes les conditions sauf la qualité de ceinture noire, peuvent se présenter en justifiant avoir acquis, pendant une période de cinq années de licence consécutives précédant l'élection, une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilités électives ou non au sein de la fédération ou de ses organismes fédéraux internes.</p> <p>[...]</p>	<p>Article 10 : composition du comité directeur</p> <p>[...]</p> <p>Toutefois par exception et dans une proportion inférieure à la moitié des membres du comité directeur les personnes remplissant toutes les conditions sauf la qualité de ceinture noire, peuvent se présenter en justifiant avoir acquis, pendant une période de cinq années de licence consécutives précédant l'élection, une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilités électives ou non au sein de la fédération ou de ses organismes fédéraux internes, ou de ses organismes territoriaux délégataires, ou une fonction de membre de bureau d'un club affilié.</p> <p>[...]</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résultat du vote : Pour 1310 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

La modification est approuvée à l'unanimité.

REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

9) Modification du règlement intérieur du comité :

Clarification concernant le nombre de membres du comité directeur des comités

Motifs des modifications : Cette modification apporte une clarification du texte ancien afin d'éviter des interprétations inexactes.

Annexe 4-3 du règlement intérieur fédéral « règlement intérieur type organisme de proximité »

<p>Article 3 : le comité directeur</p> <p>Le comité directeur est composé de :</p> <p>Membres délibératifs : ... membres (avec un minimum requis de 5 membres) élus selon le scrutin de liste bloquée pour les membres représentant 50 % des voix plus une. Les autres membres sont élus au scrutin uninominal, dans un deuxième tour qui comprend les candidats des listes non élues sauf retrait et des candidats à titre individuel ayant fait acte de candidature conformément au texte en vigueur.</p> <p>[...]</p>	<p>Article 3 : le comité directeur</p> <p>Le comité directeur est composé <u>de ... membres délibératifs (minimum requis de 5 membres) :</u></p> <p><u>Membres délibératifs :</u> <u>... membres (avec un minimum requis de 5 membres) élus selon le scrutin de liste bloquée pour les membres représentant 50 % des voix plus une. Les autres membres sont élus au scrutin uninominal, dans un deuxième tour qui comprend les candidats des listes non élues sauf retrait et des candidats à titre individuel ayant fait acte de candidature conformément au texte en vigueur.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Dont les membres élus au scrutin de liste bloquée représentant 50 % des voix plus une, dans un premier tour.</u>- <u>Dont les autres membres élus au scrutin uninominal, dans un deuxième tour qui comprend les candidats des listes non élues sauf retrait et des candidats à titre individuel ayant fait acte de candidature conformément au texte en vigueur.</u>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résultat du vote : Pour 1310 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

La modification est approuvée à l'unanimité.

10) Elections :

- Présentation des candidats des listes bloquées et individuelles ;
- Vote
- Dépouillement réalisé par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales dont le responsable est : Nicolas FLOCH.

11) Informations fédérales :

- Cf 8) Présentation des décisions issues de l'AG fédérale 2020 par consultation numérique du 14 Avril 2020. Lecture et explication par Jean LUC ROUGET président de la fédération Française de Judo et D.A sur les modifications statuaire et réglementaires.
- Question réponse à Jean-Luc ROUGE, Jean-Claude SENAUD, Jérôme LIOT et Maël ALLEE notamment sur les dispositions prises pendant la pandémie, les règles sanitaires et les projections sur l'avenir.

12) Annonce des résultats du vote :

Votants :

- Nombre de membres votants convoqués : 63 clubs ;
- Nombre de votants présents : 34 clubs ;
- Nombre de membres votants représentés : 2 clubs ;
- Nombre total de voix : 2040 voix ;
- Nombre de voix représentées : 80 voix ;
- Nombre de voix présentes : 1310 voix.
- Total votants présents et représentés : 36 clubs, 1390 représentants.

Résultats :

Liste bloquée :

1. Président : Maël ALLEE (mandaté à la représentation à l'assemblée Générale fédérale) ;
2. Secrétaire générale : Magalie ROCUET
3. Trésorier : Marc JAIN ;
4. Membre : Nathalie DEROUT ;
5. Membre : Axel COLLIUO.

Liste élue avec 1245 voix sur 1390 voix possible (soit 89,57 %).

Candidatures individuelles :

6. Membre : Béatrice RUBEAUX-GRANDIN élu avec 1280 voix sur 1390 voix possible (soit 92,09%) ;
7. Membre : Morgane DOURMAP élu avec 1275 voix sur 1390 voix possible (soit 91,73%) ;
8. Membre : David BIZOUARN élu avec 1345 voix sur 1390 voix possible (soit 96,76%) ;
9. Membre : Stéphane MAUGER élu avec 1245 voix sur 1390 voix possible (soit 89,57%).

Candidature élection des délégués nationaux :

1. Myriam DEVAUX : déléguée nationale élue avec 995 voix sur 1390 voix possible (soit 71,58%) ;
2. Joël BOUCHER : délégué national élu avec 590 voix sur 1390 possible (soit 42,45%).

Pas de suppléants.

Candidature élection des délégués régionaux :

1. Olivier KEREBEL : délégué régional élu avec 1115 voix sur 1390 voix possible (soit 80,21%) ;
2. Henri RAVALEC : délégué régional élu avec 1305 voix possible (soit 93,88%).

Pas de 3^{ème} et 4^{ème} candidatures.

13) Désignation des vérificateurs aux comptes (tous les ans) :

- Pascal BOURSIER est désigné vérificateur aux comptes, seule candidature.

14) Questions diverses :

Néant

Remise de récompense :

Remise de récompense par Jean-Luc ROUGE à Didier DECOURT : médaille de bronze de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées.

Intervention des personnalités :

- Jérôme LIOT félicite l'ensemble des responsables du comité du Finistère et félicite Maël ALLEE pour son travail. Il indique qu'il a une très grande satisfaction à travailler avec cette équipe.
- Jean-Claude SENAUD félicite également l'ensemble du comité ainsi que Maël ALLEE.

- Félicitation de Jean-Luc ROUGE aux différents intervenants du comité notamment sur les rapports de commissions et à l'ensemble des représentants et bénévoles pour leur travail qui grâce à eux permet au judo de perdurer.

Maël ALLEE clôture l'assemblée générale à 22h30.

Maël ALEE,
Président,

Magalie SUEUR ROCUET,
Secrétaire Générale,





COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT MORAL

L'année 2019 est dernière nous et déjà loin. Je ne vais pas débiter mon rapport moral en vous parlant de ce que nous vivons actuellement. Tout simplement car je souhaite vous faire part de la confiance que vous m'avez inspiré, vous actrices et acteurs composant l'ensemble de notre comité du Finistère de judo et disciplines associées. Cette confiance est rassurante car elle m'a transmis de la sérénité sur un avenir qui lui est incertain.

Ma jeunesse et mon manque d'expérience me pousse à redoubler de travail d'analyse du passé pour mieux comprendre le présent et me projeter sur le futur. A mon sens, si notre comité est aussi vaillant aujourd'hui, c'est grâce au travail, à l'innovation et à l'adaptation de nos enseignantes et enseignants, dirigeantes et dirigeants de club. L'année 2019 en est la preuve, la démission d'un comité directeur suivie d'une mise sous tutelle n'a en rien fait vaciller la vie de notre communauté, au contraire, j'ai la sensation que cela l'a même renforcé. Je crois donc comprendre que nos missions de dirigeants sont avant tout d'être attentif aux remontées d'informations des clubs sur le terrain, de les analyser pour créer une politique globale cohérente et enfin de renforcer les liens entre les clubs.

Je ne perds pas de vue que nous avons vécu plusieurs années de conflits et d'incompréhension entre dirigeants de comité et enseignants et dirigeants des clubs. Dès notre prise de fonction en juin 2019, j'ai souhaité que la tempête laisse place à l'apaisement en rassemblant chacun autour de l'intérêt général. Cet équilibre est fragile et chacun d'entre nous est acteur de sa préservation. Je tiens à remercier mon prédécesseur, Louis LE BERRE, pour avoir répondu à nos questions en temps voulu et de continuer à œuvrer au service du judo au sein de notre département.

Après l'apaisement, la priorité a été de retrouver un équilibre financier. Nous avons donc fait le choix de poursuivre la vigilance sur nos dépenses en pratiquant une certaine austérité. Nous avons constaté que cela n'était pas incompatible avec de l'organisation sportive efficace mais raisonnée. Je remercie Marc et l'ensemble de l'équipe pour fait en sorte de nous libérer de cette entrave, notre comité départemental va désormais pouvoir tendre vers de nouveaux projets.

Ces quelques mois de mandats m'ont tout de même fait davantage prendre conscience qu'il persiste un problème de taille au sein de nos clubs. Le fort pourcentage de professionnalisation de l'enseignement de nos activités sur notre territoire est garant d'une

qualité d'éducation par le sport remarquable, mais cela implique une responsabilité grandissante de la part de nos présidentes et présidents de clubs. En effet ils agissent en tant que chef d'entreprise sous le statut de bénévole avec toutes les contraintes que cela implique. Nous avons initié de la formation de dirigeant bénévole en fin 2019, mais je pense qu'un travail plus approfondi doit être réalisé rapidement. Ceci pour endiguer la fermeture d'association par manque de bénévole ou pénurie d'enseignant fuyant une mauvaise gestion de leur emploi.

De nombreux enjeux se dressent devant nous pour les mois et années à venir, néanmoins j'ai l'intime conviction que notre communauté est suffisamment agile pour ne pas rompre.

Maël ALLEE, président.



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – APE : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT D'ACTIVITES

L'année 2019 a débuté difficilement, en effet comme vous le savez notre comité départemental a dû recourir à une tutelle de la Ligue de Bretagne de mars à juin. Néanmoins, l'activité ne s'en est pas vu entachée car l'ensemble des compétitions, stages et animations départementales ont pu avoir lieu comme prévu.

En termes d'organisation, notre nouveau comité directeur élu le 27 juin 2019 a restructuré l'organigramme départemental dès le mois de juillet. En effet chaque commission s'est vue réattribuer des missions et objectifs et les commissions Judo et disciplines associées Féminine et vétérans ont vu le jour.

Durant le mois d'août le comité directeur a tenu à soutenir les actions de clubs durant la période de pré-rentree, en prêtant les tapis départementaux sur un forum de découverte sportive rayonnant sur le nord Finistère et en répondant favorablement à l'invitation du 21ème stage des abers.

Les 6642 licenciés que compte notre département au sein des 66 clubs affiliés, ont pu réaliser leur rentrée sereinement. Une fois la saison lancée, une partie des membres du comité directeur a pu se détacher pour se concentrer sur l'organisation du Championnat de France par équipe 1^{ère} division senior et le Mercredi de l'Equipe de France prévus initialement en mars 2020.

Durant le mois de novembre nous avons fait le choix coupler un rassemblement sportif avec une formation des dirigeants bénévoles des clubs. Cette soirée animée par Benjamin ASSIE, Responsable Administratif Régional, a permis à une douzaine de dirigeants d'obtenir des clés pour améliorer leur gestion de budget et d'emploi.

L'année 2019 s'est clôturée par la première édition Finistérienne du traditionnel Kagami-Biraki, cérémonie des vœux, qui remporta un franc succès car il a permis de rassembler une centaine de judoka ceinture noire dont six hauts gradés.

Magalie ROCUET, secrétaire générale.



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT FINANCIER

L'année 2019 a été rythmée par trois phases en termes de trésorerie. Une première phase du 1^{er} janvier au 1^{er} mars, qui a été conduite par mon prédécesseur à cette fonction, Didier DECOURT. Je profite de ce rapport pour le remercier pour la transmission claire et précise de l'ensemble des éléments de trésorerie.

La deuxième phase fait suite à la démission du comité directeur précédent le 1^{er} mars, ce qui a conduit à une mise sous tutelle financière de la Ligue de Bretagne jusqu'à la fin juin. Je remercie par ailleurs, Loïc SEVELLEC, trésorier de la Ligue pour avoir pris de son temps pour assurer l'intérim.

La troisième et dernière phase débute donc lors de notre élection le 27 juin 2019. Très rapidement nous avons confectionné et voté un plan de retour à l'équilibre financier en prenant soin de ne pas impacter le sportif. En effet il s'agissait d'une priorité que l'ancienne équipe avait déjà souligné auparavant, nous avons donc poursuivi le travail déjà initié. Les grandes lignes de ce plan de retour à l'équilibre ont été de réduire les charges de fonctionnement du comité dans un contexte de baisse des produits par la diminution progressive des subventions publiques. La principale économie provient d'une convention de mécénat signée avec Vincent LEON, ancien judoka Finistérien et directeur de l'entreprise « Transport LEON », qui est en sous-traitance pour le transport de notre matériel de compétition. Un effort a également été réalisé dans la baisse des demandes de défraiements des élus, responsables et membres des commissions, des frais de convivialités et d'hospitalités, des frais bancaires et d'assurances, mais également une forte diminution des achats de matériel.

Nous avons également fait le choix de nous séparer de l'expertise comptable de la société IN EXTENSO. Nous avons préféré réaliser notre comptabilité en autonomie en utilisant le logiciel « Basicompta », préconisé par le service CRIB du CDOS qui assure un suivi et un conseil permanent. J'en profite pour souligner la qualité du travail d'accompagnement du CRIB, mené par Michelle LE DRAOULEC et Bruno LEOST, qui je le sais à permis à de nombreux clubs d'avoir une aide précieuse en termes d'emploi en cette période de crise.

Enfin, je peux vous annoncer que le plan de retour à l'équilibre a montré son efficacité car le résultat de l'exercice 2019 est positif de 12719,06 euros. Malgré un produit 2019 en baisse de -14737,15 euros, la différence s'est faite dans l'importante réduction des charges 2019 : -30496,92 euros.

Les finances étant stabilisées, nous allons désormais pouvoir repartir de l'avant.

Marc JAIN, trésorier.



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT COMMISSION ARBITRAGE

Damien MOSES ayant quitté ses fonctions de responsable de commission d'arbitrage durant l'été 2020, j'ai tenu à écrire ce rapport car l'arbitrage revêt à mon sens un enjeu prioritaire au sein de notre comité départemental.

En effet l'arbitrage Finistérien a connu des difficultés, notamment en termes de fidélisation de ses membres les plus expérimentés. Je crois que nous pouvons expliquer cela par une perte de repères liée aux réformes profondes, multiples et répétées du règlement d'arbitrage. Nous avons également notre part de responsabilité car un constat est sans appel, les équipes d'arbitres et commissaires sportifs ne proviennent que d'un très faible nombre de clubs.

Il va donc falloir innover pour redonner l'envie aux clubs de diriger leurs élèves vers l'arbitrage, mais également de réinstaurer de la convivialité au sein de cette équipe afin de faire revenir les anciens.

Au nom du comité, je remercie Damien pour avoir œuvré de nombreuses années au service de l'arbitrage départemental, régional et national. Je lui souhaite une bonne continuation dans ses projets futurs.

Maël ALLEE, président.



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT COMMISSION JUDO ET D.A FEMININE

La commission Judo et disciplines associées féminines a été créée en juin 2019 lors de l'assemblée générale du Finistère, en vue de développer la pratique des féminines dans notre département.

Le constat a été fait que les féminines se retrouvent souvent isolées dans nos clubs, confrontées à des publics pas toujours adaptés à une pratique idéale (grosse différence de gabarit, de puissance physique etc.) qui rend difficile leur pratique et ne permet pas leur présence durable (ou peu) dans notre sport. Des études ont aussi démontré que les filles arrêtent le sport surtout à l'adolescence et, pour ce qui est du judo, davantage à partir de la catégorie minime. Les groupes étant très importants pour cette catégorie d'âge (et pas seulement), nous avons décidé d'offrir une offre de pratique propice à ces féminines au sein de notre département. A savoir des entraînements départementaux communs, ainsi que l'organisation d'un tournoi par équipes de clubs intergénérationnels.

Durant la saison 2019-2020, un entraînement commun a été organisé le 10 novembre 2019 à Gouesnou. Les deux autres évènements prévus ont été annulés suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Nous avons aussi répondu à un appel à projet du conseil départemental du Finistère pour développer la pratique sportive des féminines, pour lequel nous avons touché 800€ qui nous serviront à organiser d'autres évènements (entraînements départementaux, stages et tournois) lors de la saison 2020-2021.

Nous avons pour objectif d'organiser un entraînement et tournoi par équipes de clubs féminines et, pour l'occasion, d'inviter une athlète de haut-niveau pour faire l'entraînement. Nous souhaiterions proposer à la ligue de se joindre à notre projet et d'ouvrir cette journée à toute la ligue. Pour cette journée, nous voudrions créer un lien avec une association œuvrant auprès des femmes battues. Un deuxième point que nous voudrions aborder dans les saisons à venir est d'intervenir dans les clubs du département afin de sensibiliser au public féminin et aux spécificités qui en découlent. Ce qui nous permettra de construire ensemble comment adapter notre pratique à ce public et garder les féminines dans nos clubs.

Morgane DOURMAP,

Responsable de la commission Judo et disciplines associées Féminine.

COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT COMMISSION JIJITSU

Les désormais traditionnels entraînements clubs ouverts à tout le département se sont déroulés les 9 octobre 2019 à Quimperlé (31 stagiaires), 7 novembre 2019 à Guipavas (48 participants), 9 décembre 2019 à Fouesnant (15 participants), 6 janvier 2020 à Dirinon (19 participants) et 9 février 2020 à Trégunc (20 participants). Ces entraînements permettent de créer une dynamique dans les clubs avec la venue de quelques extérieurs.

Un stage préparatoire à l'UV2 du 1er au 4ème Dan a été organisé le 26 octobre 2019 à Guipavas en présence de 45 stagiaires avec deux ateliers (Nomenclature Judo et défenses libres sur les attaques imposées). L'après-midi était réservée aux amateurs de Ne Waza avec une plate-forme technique suivie d'une animation départementale combat.

Par ailleurs, une quarantaine de stagiaires se sont déplacés le dimanche 24 novembre afin de préparer les premiers championnats du Finistère de Jujitsu Combat. Un entraînement de masse dirigé par Gwénaél FLEJO, membre de la commission départementale aidé par Chiara DEMIN, médaillée européenne a permis de retravailler sur les différentes phases du combat de Jujitsu.

A l'issue, les premiers championnats du Finistère benjamin-minimes se sont déroulés sous le regard des nombreux parents venus découvrir cette activité complémentaire du Judo. Lors de ce championnat, le titre d'arbitre départemental a été décerné à : Chiara et Luna DEMIN, Coraline VAUTRAIN, Awen LE RU, Bernard IZAAC, Arnaud DAVID, Emmanuel MALEZIEUX et Gwénaél FLEJO.

Des titres de commissaires sportifs ont également été attribués à :
Eve et Sébastien BEUCHARD, Philippe PAPIN.

Les premiers titres de « champion du Finistère » ont été remis par Maël ALLEE, président du CD29 à :

- Chez les benjamins :

Marius DAVID ROULLEAU, Louis BEUCHARD, Lucas PERON, Nathan GRIBONVAL, Yanis BOUFENAR, Adam OZDOEV, Léa PERON, Mathilde LE VOURC'H.

- Chez les minimes :

Eavan LE RU, Lionel MOUSTY, Pierre LE VOUR'H, Valentin PAPE, Mathéo

VAUTRAIN, Eliot DAVID

Les différents médaillés se sont qualifiés pour les premiers championnats de Bretagne qui se sont déroulés, en parallèle des demi-finales de Jujitsu (cadets, juniors et seniors), le samedi 25 janvier 2020 à Ploërmel.

Les animations et stages prévus en fin de saison n'ont bien évidemment pu être organisés du fait de la pandémie.

Douze combattants finistériens sont rentrés dans la Ranking List nationale et se sont qualifiés aux Championnats de France qui se dérouleront les 17 et 18 octobre 2020 à l'Institut du Judo :

- En Expression Combat : Chiara DEMIN et Luna DEMIN (3 Rivières), Anouck LE FOLL, Coraline VAUTRAIN, Auriane CABEL NONNON, Mathéo JOURDEN, Ewen DECAVE, Kadoal BELLEC (Kumo)
- En Ne Waza : Luna DEMIN (3 Rivières), Coraline VAUTRAIN et Alexandre DOLL (Kumo), Brewen LE LANN (Uranami Dojo).

David BIZOUARN,
Responsable commission Jujitsu.



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT DE LA COMMISSION KENDO ET DISCIPLINES RATTACHEES

1. Présentation Kendo DR au niveau départemental :

- 3 clubs de Kendo :
 - Quimper (CEJC) : depuis 1992, 41 licenciés
 - Brest (Kendo Club Brestois) : depuis 1999, 23 licenciés
 - Plouguerneau (Dojo des Abers) : depuis 2014, 13 licenciés

- 1 club de Iaïdo :
 - Brest (Kotatsu) : 8 licenciés

- 1 club de Chanbara (2 en 2020) :
 - Dojo des Abers (Lannilis, Plabennec, Ploudalmézeau, Plouguerneau) : depuis 2014, 91 licenciés
 - Nouvelle affiliation en 2020 pour la section Chanbara du Dojo Brestois

2. Temps forts de la saison sportive 2019

De nombreux RDV ont émaillé l'année 2019 avec une alternance de compétitions et de stages techniques. Les clubs finistériens quelle que soit la discipline (Kendo, Iaïdo et Chanbara) sont très actifs à la fois pour se déplacer et participer aux RDV régionaux, nationaux voire même internationaux, tout en organisant localement des stages qui rencontrent un très beau succès.

a. Kendo

L'équipe de Quimper, qualifiée au Championnat de France Honneur au mois de mai à Orléans, a réalisé un magnifique parcours et s'est inclinée en ¼ de finale aux portes d'une qualification pour le niveau Excellence qui réunit l'élite française.

Pour les stages organisés localement :

- 13 et 14 mars 2019 : stage technique à Quimper encadré par Fabien Salson, 7^{ème} dan de Kendo de Versailles

- 7, 8 et 9 juin 2019 : évènement majeur de l'année avec le 20^{ème} anniversaire du Kendo Club Brestois organisé à la salle Cerdan couplé aux 30 ans de la CRKDR Bretagne. Près de

150 pratiquants venus de la France entière ont bénéficié de l'enseignement de plusieurs hauts-gradés. Un créneau était réservé le samedi après-midi pour une démonstration des différentes disciplines représentées dans le département (Kendo, Iaïdo et Chanbara) suivie d'un passage de grades du 1er au 3ème Dan.

b. Chanbara

La dynamique est excellente avec une pyramide des grades qui s'étoffe et des résultats en compétitions nationales qui promettent un bel avenir pour celles et ceux qui répondent aux invitations à participer aux stages de préparation de l'Equipe de France. Le meilleur moyen pour espérer intégrer le groupe France et ainsi participer aux compétitions internationales. L'année 2020 devrait permettre à certains d'atteindre cet objectif.

Sur le plan local, le Dojo des Abers organise le dernier we de janvier un stage interrégional encadré par des membres de l'Equipe de France dont son nouveau sélectionneur et son capitaine. Ce stage rencontre un énorme succès et attire des pratiquants des clubs du Grand-Ouest et de la région parisienne.

c. Iaïdo

Le seul club du département (Kotatsu Brest) est très actif et moteur dans la dynamique régionale en proposant tous les ans un stage encadré par un haut-gradé (6ème dan) qui s'est déroulé les 2 et 3 février 2019. Tous les clubs bretons étaient représentés.

3. Projets à soutenir et actions à envisager

- Maintien des aides pour faciliter :
 - Déplacements en compétition
 - Organisation de stages
 - Formations enseignants et arbitres
 - Déplacements pour répondre aux invitations stage Equipe de France

(Chanbara)

- Développement et visibilité de nos disciplines :
 - Démo lors des compétitions ou du Kagami Biraki
 - Séances de découverte dans les clubs de Judo à la demande

Ce rapport me donne l'occasion de renouveler mes remerciements au CD29 qui prête une oreille attentive aux projets qui lui sont présentés et qui par son soutien financier contribue à la vitalité de nos associations. Les différents clubs sont prêts à répondre aux différentes sollicitations du CD ou des clubs pour participer au rayonnement de nos disciplines.

Yannis ADAM
Commission Kendo DR CD29



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT COMMISSION SPORTIVE

Bilan 2019/2020

Le début de cette nouvelle saison était très attendu car une nouvelle dynamique se mettait en place. C'est pour ça que je commencerais mon rapport par remercier les membres de la commission sportive qui m'ont soutenu, aider et qui me font confiance dans la mission qui nous a été attribuée.

Afin de redresser la barre financière mais surtout de maintenir toutes les compétitions et tournois. Nous avons fait un gros travail sur l'organisation et le fonctionnement de nos compétitions.

Ce travail s'est fait en concertation avec la commission d'arbitrage et les commissaires sportifs. Grand merci, à l'équipe des commissaires sportifs qui m'ont fait part de leurs problèmes lors des compétitions et leur envie de repasser aux inscriptions sans les douchettes.

Grace à ce travail d'équipe, nous avons pu maintenir toutes les compétitions au calendrier et je pense que nous pouvons nous féliciter sur le bon fonctionnement de celle-ci. Malheureusement, mi-mars sonnait l'arrêt de notre discipline du au coronavirus. Une situation exceptionnelle et tellement inattendue.

La commission sportive a pu assurer toutes les compétitions, tournois et les stages jusqu'au 13 mars.

Le bilan de la saison inachevée est très positif et de très bons résultats Finistériens. Une belle saison se profilait.

Les stages départementaux ne font plus le plein, ce qui montre qu'il faut trouver une autre formule.

Projet pour la saison 2020/2021

*Nous repartons pour assurer :

- Tous les championnats et les tournois de la saison (avec 2 tournois benjamins et deux tournois minimes.)

- Le circuit benjamins sur deux tournois.
- Le circuit minime sur deux tournois.
- La sélection pour la coupe de France par équipes
- La coupe de France minimes par équipes départementales.
- La mise en place d'entraînements féminins ainsi que du tournoi féminins.

*Les projets que nous souhaitons mener sur cette saison :

- La mise en place de stage sur notre département pour les benjamins, minimes et cadets. Ce retour dans le Finistère permettrait de toucher plus de judokas sur les stages. Nous souhaitons retrouver une cohésion entre les jeunes.
- La mise en place d'entraînements de masse et de perfectionnement avec des cadres techniques ou des athlètes de haut niveau.
- La participation de notre élite minime sur un tournoi hors Bretagne.
- Nous souhaitons également redynamiser la catégorie junior et senior. Pour cela, nous allons mettre un championnat par équipes de club au niveau départemental. Ce championnat aura le même fonctionnement que les championnats des sports d'équipes tels que le foot, le hand etc.... les rencontres seront annualisées et ils se dérouleront dans nos dojos. Le détail ainsi que le règlement sera expédié très bientôt.

Je terminerais par remercier la ligue et notamment Killian COLLET référent pour le Finistère et Nano VINCENT qui m'ont aidé dans mon rôle de responsable de commission sportive.

Et un grand merci à Agnès LIEURADE qui est présente chaque weekend sur les compétitions pour m'aider à l'organisation et à la saisie. (Je lance aussi un appel si une ou deux personnes sont prêtes à venir nous rejoindre dans cette tâche très importante.)

Un grand merci au nouveau comité pour son soutien et sa confiance.

Béatrice RUBEAUX-GRANDIN,
Responsable commission sportive.



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT COMMISSION VETERAN

Objectif :

Cette Commission a pour objectif de promouvoir la catégorie des judokas Vétérans, de communiquer sur les évènements et de développer le circuit en détectant les judokas de plus de 30 ans.

Bilan :

Le 23 octobre 2019 a eu lieu un entraînement départemental organisé par le Dojo des Abers et dirigé par Franck Robert (CTF).

Cet entraînement fut un franc succès car il a regroupé une quarantaine de judokas de plus de 30 ans du département (10 clubs différents) et il a permis de faire un premier recensement qui a donné lieu à la création d'un groupe WhatsApp afin de faciliter la communication entre vétérans.

Le 22 novembre 2019 a eu lieu le premier Tournoi Vétérans de la saison à Nantes. 15 Finistériens de 5 Clubs différents avaient fait le déplacement et 11 d'entre eux sont montés sur le podium (5 Or, 2 Argent et 4 Bronze).

5 mois après sa création, la Commission Vétérans tire un bilan très positif car le recensement des judokas de plus de 30 ans du département a bien avancé et on note une augmentation du nombre de participants aux tournois vétérans avec de bons résultats. Une communication régulière des évènements et des résultats vétérans est faite sur le site Internet du CD29.

A noter, la participation de judokates féminines vétérans aux tournois et même si cela est antérieur à la création de la commission une mention spéciale pour Caroline Calvez Le Bihan et Emmanuel Calvez tous les deux vices Champions au Championnat d'Europe Vétérans 2019.

Sportivement,

Stéphane Mauger,
Responsable de la commission vétéran.

Page **26** sur **28**



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE – ANNEE 2019

Jeudi 10 septembre 2020, QUIMPER

RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION

Les objectifs de cette commission ont été fixé dans le but d'améliorer la communication directe avec les clubs du département, mais également de faire rayonner nos activités communes vers le grand public pour générer l'envie de rejoindre notre Fédération.

Au niveau du secrétariat, dans un but de clarification des échanges avec les clubs, nous avons décidé de centraliser l'ensemble des communications du comité départemental au niveau de la secrétaire. Cela a permis de soulager le travail des commissions, d'uniformiser les messages transmis et de réduire les oublis ou les doublons.

Dans cette continuité de clarification, une réactualisation profonde des informations du site web et du réseau social Facebook a été réalisé. Nous avons également fait le choix de créer une page Instagram pour atteindre un public plus jeune. A ce jour la newsletter du site web est lue par 163 abonnés, nous avons 524 abonnés sur la page Facebook et 259 sur Instagram.

Pour finir, la commission a également intégré un agenda sur le site web afin de répondre à une demande des clubs. Cet agenda remplace le livret sportif qui était en format papier ou numérique figé, il permet d'avoir une seule et même source d'information fiable et à jour en cas de modification de dernière minute d'un événement départemental.

Magalie ROCUET, responsable de la commission communication.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale du Comité Départemental du Finistère de judo en date du 27 juin 2019.

Vérification des comptes sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Après consultation des documents relatifs à la comptabilité du comité, remis son Président Maël ALLEE.

La particularité de la gestion de cet exercice pour mener à bien notre mission a été complexe dans la mesure où le comité a été mis sous tutelle durant la période de mars à juin

Néanmoins, nous avons procédé aux vérifications requises et pouvons certifier que les comptes, conformément aux principes comptables généralement admis et en la matière, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du comité.

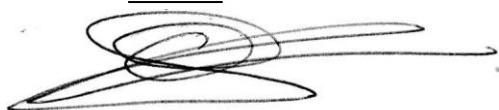
Nous formulons les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à notre connaissance

Il n'a été constaté aucune anomalie et par conséquent, nous ne pouvons que recommander à l'assemblée Générale de donner quitus, pour sa gestion comptable, au bureau du comité Départemental du Finistère de la FFJDA.

Fait à Tréméoc le 21 août 2020

Les vérificateurs aux comptes

Coraline Vautrain



Pascal Bourcier

